



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 032

12 décembre 2013

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Vincent Peillon réunit le CSE
- « Faisons de la réussite de tous les élèves notre grande cause nationale »

Commissions Info

- Institutions & chefs d'établissement

Formations technologiques & professionnelles

- Filière Cuisine & Restauration

Formation continue

- Le plan de formation des établissements : un outil incontournable !
- CFC-CFA : journée nationale le 09.01.14

Vie de l'Union

- Une figure de l'UNETP nous a quittés
- Inauguration des nouveaux locaux de l'Union

Vie des régions

- Centre

En droite ligne

- L'Etat condamné à indemniser des enseignants pour préjudice moral

Question du mois

- Quelle utilisation du CDI Intermittent ?

EDITORIAL

Mobilisons nous,...

...pour sauver la taxe d'apprentissage !



Une nouvelle réforme de la taxe d'apprentissage, prévue par le [Projet de Loi de Finances Rectificative 2013](#) (cf. page 92), en discussion en ce moment au Parlement, a fait l'objet d'un vote à l'assemblée Nationale, en première lecture ce lundi 10 décembre. La loi a été adoptée par 305 voix pour et 229 voix contre. Cette loi doit maintenant faire l'objet d'un vote au Sénat et probablement d'une seconde lecture à l'Assemblée Nationale.

Le projet de réforme touche la taxe d'apprentissage qui sera versée en 2015, assise sur les salaires de l'année 2014.

Lors du dernier conseil d'administration de l'ASP, l'UNETP a proposé de mobiliser ses adhérents et de demander à ses chefs d'établissement l'envoi d'un courrier à tous les élus. L'idée a été reprise et vous avez peut-être déjà été sollicités...

Quel est donc ce projet du Gouvernement et quels en sont les aspects techniques ?

Le projet prévoit de fusionner la Contribution au Développement de l'Apprentissage (CDA), aujourd'hui fixée à 0,18 % de la masse salariale, et la taxe d'apprentissage proprement dite, aujourd'hui fixée à 0,5 % de la même masse salariale. La nouvelle taxe d'apprentissage aura donc un taux unique de 0,68 %.

Par ailleurs, la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA), taxe due par les entreprises de plus de 250 salariés qui ne respectent pas le quota d'alternants, fixée aujourd'hui à 4 % de leurs effectifs, serait maintenue et affectée directement aux CFA. Le quota d'alternants passerait à 5 % en 2015.

Le projet de réforme va créer une fraction régionale dont le pourcentage sera fixé par décret en Conseil d'Etat. Cette part régionale sera « au moins égale à 55 % » du produit de la nouvelle taxe. Une part régionale « au moins égale à 55 % », cela a le mérite d'être clair et d'annoncer les prochaines évolutions. Si la part régionale augmente, il ne faut pas être un brillant économiste pour comprendre que la part réservée aux formations initiales professionnelles et technologiques sous statut scolaire va diminuer. C'est d'ailleurs le point de vue exprimé par le Gouvernement qui a indiqué vouloir réduire, de 50 millions d'euros, la part du « hors quota » en 2015 afin d'apporter davantage de ressources aux CFA.

La part réservée aux formations technologiques et professionnelles sous statut scolaire, que l'on connaît sous la dénomination « barème » ou « hors quota », ne cesse chaque année de se réduire. De là à penser que cette part pourrait être supprimée, il n'y a pas un grand pas à franchir.

Nos établissements ne peuvent financer leurs investissements et une partie de leur fonctionnement sans les versements de taxe d'apprentissage en provenance des entreprises et donc, à terme, c'est l'existence même de nos établissements qui est menacée.

Sachant, d'une part, qu'un élève, pour une formation similaire et une qualité d'enseignement comparable, coûte moins cher lorsqu'il est formé dans le privé que lorsqu'il est formé dans le public, sachant, d'autre part, que l'Etat ne couvre qu'une partie des coûts de formation d'un élève scolarisé dans le privé, nous pouvons nous interroger sur la pertinence de cette politique qui menace l'existence même des établissements privés. Si les établissements privés devaient



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

VOTRE AGENDA UNETP

Congrès de l'UNETP

- Décembre 2014 - Lyon
(dates précisées en début d'année)

Bureaux

- 09.01.14
- 12.02.14
- 19.03.14
- 10.04.14
- 22.05.14
- 12.06.14
- 08.07.14

Conseils d'administration

- 10.01.14
- 13.02.14
- 20.03.14
- 23.05.14
- 26.06.14

Journée nationale

CFC-CFA

- 09.01.14

Journée nationale du Bac Pro au BTS

- 19.03.14

Convention des DR

- 27.03.14

Réunions régionales

- Ile de France :
18.12.13
- Pays de la Loire
05.02.14
10.04.14
- Provence-Alpes
13.01.14
17.03.14
12.05.14
10.07.14

disparaître, il faudrait créer des établissements publics pour les remplacer et cela aurait pour conséquence de faire exploser les dépenses publiques...

L'objectif annoncé de cette réforme est d'apporter les moyens financiers nécessaires au développement de l'apprentissage. Sur ce sujet nous avons beaucoup à dire. Je ne donnerai que deux exemples :

- L'objectif du Gouvernement est de former 500 000 jeunes en apprentissage, pourquoi pas, mais alors le Gouvernement doit organiser les transferts financiers du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche vers les régions. Les apprentis sont à la charge financière des régions et, en conséquence, le nombre d'élèves à la charge des Ministères diminue. Dans une période où l'équilibre budgétaire est annoncé prioritaire, il faut donc faire des économies et réduire les budgets des Ministères qui forment moins d'élèves et d'étudiants pour les transférer vers les régions. Les besoins en taxe d'apprentissage s'en trouveraient réduits d'autant...
- En métropole, les régions sont très largement administrées par des majorités de gauche (22 sur 23). Pourquoi dans ces régions de gauche n'est-il plus possible, sauf à de très rares exceptions, d'ouvrir des Sections en Apprentissage, des Unités de Formation par Apprentissage ou des Centres de Formation d'Apprentis ? Est-ce parce que nos établissements n'apportent pas une qualité d'enseignement suffisante ? Est-ce parce que nous ne sommes pas à l'écoute des entreprises et ne savons répondre à leurs besoins ? Est-ce parce que les élèves que nous formons ont une employabilité réduite par rapport aux élèves formés dans l'enseignement public, assurément non !

La raison est idéologique... L'argent public doit aller à l'enseignement public et pas dans les établissements privés.

L'UNETP se place résolument sur le terrain économique et veut continuer à mieux former les jeunes pour réduire le chômage.

Pour ce faire, il faut maintenir la taxe d'apprentissage, que nos formations sont habilitées à percevoir, à un niveau qui ne soit pas inférieur à 25 % du montant total de la taxe (0,68 % des salaires).

Il faut que nous nous battions pour cela et toutes vos actions seront bienvenues.

Dans un premier temps, nous vous proposons d'écrire à vos élus (députés et sénateurs)...

Si le texte est définitivement adopté, ce qui est vraisemblable, un correctif est toujours possible. C'est la demande formulée dans le courrier que nous vous proposons ([cliquez ici pour y accéder](#)). Le résultat dépendra de notre mobilisation.

Actionnons nos réseaux.

La partie n'est pas jouée, MOBILISONS-NOUS...

Jacques Potdevin
Administrateur



QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Vincent Peillon réunit le Conseil Supérieur de l'Éducation

Le 6 décembre dernier, Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale, a réuni le Conseil Supérieur de l'Éducation, instance où l'Union est représentée, en séance exceptionnelle, dédiée à la rénovation des programmes scolaires.

Le Ministre a exposé aux représentants de la communauté éducative ses orientations pour les futurs programmes scolaires, de la maternelle au collège.

Le fonctionnement et le programme de travail du Conseil Supérieur des Programmes (CSP) ont été présentés. A cet effet, en date du 4 décembre, le président du CSP a reçu une saisine du Ministre. Elle rappelle que « notre pays doit se mobiliser pour refonder une école dont toutes les études montrent qu'elle est fragilisée ».

Dans les mesures prises depuis juin 2012 et qui concourent à garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école plus juste pour tous et exigeante pour chacun, il a été clairement rappelé, entre autres, la valorisation de l'enseignement professionnel et la lutte contre le décrochage scolaire.

Les objectifs auxquels devront répondre les futurs programmes de l'école et du collège sont de **nouveaux programmes** :

- plus favorables à la réussite de tous les élèves et à l'amélioration de la qualité des enseignements ;
- plus simples et plus lisibles pour que chacun sache bien ce que les élèves doivent apprendre ;

- bien articulés avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour l'école élémentaire et le collège ;
- plus progressifs et plus cohérents (les programmes doivent désormais être conçus par cycles) ;
- adaptés aux enjeux contemporains de la société ;
- permettant de mieux mesurer la progression de l'acquisition des compétences et des connaissances de chaque élève ;
- favorisant le plaisir d'apprendre, l'interactivité des élèves et des enseignants et le lien entre les enseignements et la compréhension du concret.

Le Ministre a annoncé que, dès la rentrée prochaine, 4 000 postes seront créés dans les collèges afin d'introduire les temps d'accompagnement pédagogiques et un volant d'heures professeurs sera alloué pour donner aux équipes davantage d'autonomie et de travail en commun.

L'entrée en vigueur de ces nouveaux programmes interviendra pour la maternelle en 2014 et, pour la première année de chaque cycle de l'école élémentaire et du collège, à la rentrée 2015.

Le CSP devra communiquer ses propositions en avril 2014 (février 2014 pour la maternelle) afin qu'une consultation puisse être organisée.

Par ailleurs, le Ministre a annoncé la suppression de la note de vie scolaire dès la présente année scolaire, suite à un avis du

CSP remis au Ministre le 21 novembre dernier et présenté au CSE ce 6 décembre. Elle ne sera donc plus comptée dans le calcul des points du DNB. Les textes réglementaires seront présentés au prochain CSE du 19 décembre 2013 pour une adaptation rapide.

Afin que la nature et le champ des comportements soient tout de même pris en compte, le CSP proposera, dans le cadre du nouveau socle commun qui doit être défini, de nouvelles modalités d'évaluation permettant de construire un nouveau dispositif.

Les collèges conservent toutefois « la possibilité, dans le cadre de leur projet d'établissement, de valoriser les comportements positifs correspondant au champ de l'actuelle note de vie scolaire ».

Le CSE a également examiné un projet de décret et un projet d'arrêté pour la tenue à distance d'épreuves et de réunions de jurys du baccalauréat. Ces textes ont reçu 23 votes pour, 3 contre et 17 abstentions.

[BCM]

*

Pour accéder au rapport de synthèse nationale sur les programmes de l'école primaire, à la saisine du Ministre au CSP en date du 04.12.13, aux informations sur le CSP et à l'enquête PISA, [cliquez ici](#).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

« Faisons de la réussite de tous les élèves notre grande cause nationale »

Dans une tribune pour L'Express, le 6 décembre dernier, Claude Thélot, qui est intervenu lors de la soirée de gala du congrès de l'Union de novembre 2013 sur le thème « Et si nous prenions du recul pour voir ce qui est essentiel ! Intelligence et humour au service des communautés éducatives ! » a réagi au déclassement de la France dans l'enquête PISA 2012, rendue publique mardi 3 décembre, et propose de faire enfin de l'école une grande cause nationale.

Claude Thélot souligne que la dégradation du niveau moyen de nos élèves en fin de scolarité obligatoire est connue depuis longtemps. Il semble d'ailleurs plus que paradoxal de constater en même temps la performance de notre système d'évaluation de l'Education Nationale et notre incapacité à réagir. Or, la situation est dramatique quand on pense aux 20 % des jeunes français qui ne maîtrisent pas ce qu'il est indispensable de savoir (dont une majorité de garçons).

Claude Thélot déplore les réactions des hommes politiques et leur « orgueil » bien éloignés de l'intérêt commun en évoquant leurs « déclarations partisans » ou encore leurs « petites phrases assassines ». Il plaide pour une action sur le terrain plutôt que pour des lois dont on peut penser qu'elles sont davantage créées pour graver dans le marbre le nom d'un ministre que pour être efficaces.

Concrètement, ses propositions sont les suivantes :

- Donner à chaque élève un « ensemble commun de connaissances, capacités et atti-

tudes indispensables », donner la priorité absolue à l'école élémentaire et au collège, mais revoir le socle commun actuel trop large, qu'il faut recentrer sur l'essentiel ;

- Fournir une diversité de voies de formations qui tiennent compte des envies des jeunes, en particulier concernant la voie professionnelle ;
- Mieux prendre en compte les souhaits des jeunes concernant leur orientation en particulier en voie professionnelle ;
- Revaloriser le métier d'enseignant, créer le « professeur du 21^e siècle » qui fera cours en même temps qu'il accompagnera, qui travaillera autrement et plus, mais qui sera mieux rémunéré ;
- Mieux former et accompagner les enseignants plutôt que de les laisser seuls et donc transformer le métier d'inspecteur pour mieux évaluer les enseignants ;
- Mettre en place une diversification juste et maîtrisée des moyens entre établissement et/ou classe ;
- Donner une grande liberté aux équipes enseignantes et au chef d'établissement.

L'examen des propositions avancées par Claude Thélot fait apparaître des points de convergence avec des positions de l'Union qui, à son niveau, essaie au quotidien d'œuvrer pour nos jeunes. Nous soutenons évidemment l'idée d'une diversité indispensable de l'offre de formation et la nécessité d'une voie professionnelle, identifiée, forte et attractive.

A ce titre, nous allons à contre-courant de la tendance actuelle à « pousser » en voie générale le plus de jeunes possible. Cette attitude de l'Education Nationale ne prend souvent en compte ni les aptitudes de l'élève, ni surtout ses envies. Que penser alors de la réduction probable du nombre de semaines de PFMP en voie professionnelle, sinon qu'elle correspondra encore moins au souhait des jeunes et aux besoins des entreprises ?

Nous rejoignons aussi Claude Thélot sur la nécessité d'une revalorisation des rémunérations des enseignants (voir l'article « Second degré : des difficultés de recrutement des enseignants » dans le dernier « Michelet », notes (6) et (7)) ainsi que sur le fait de travailler différemment. Il serait aussi pertinent d'enfin reconnaître les mérites d'une majorité d'enseignants très impliqués en les évaluant mieux, plutôt qu'en les décourageant par une « progression à l'ancienneté » qui nie la personne. L'annualisation des horaires des enseignants ne permettrait-elle pas une meilleure mise en œuvre des différentes propositions avancées ?

Nous ne pouvons aussi qu'être favorable à une plus grande liberté des équipes, des chefs d'établissement et, au final, des établissements eux-mêmes. L'action sur le terrain étant toujours meilleure quand elle est organisée et décidée localement plutôt que dans un ministère...

[JFF]

*

Pour consulter l'intégralité de la tribune de l'Express, [cliquez ici](#).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES SIGLES DU MOIS

- DGEFP
Délégation Générale à
l'Emploi et à la Formation
Professionnelle

COMMISSIONS INFO

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (14.11.13)

Après un tour de table permettant à chacun d'exprimer ses préoccupations et les travaux menés par la structure à laquelle il appartient, l'essentiel de l'ordre du jour a consisté à préparer le Comité National du lendemain.

Comité National de l'Enseignement Catholique (15.11.13)

Ce Comité National, le premier pour le nouveau Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, a commencé par un discours de Pascal Balmand sur ses grandes orientations. Son enthousiasme et les ambitions

qu'il a exprimées pour l'école catholique ont trouvé un écho très positif chez les participants.

Ont ensuite été évoqués :

- Les chantiers du moment : mise en place du statut, suites à donner à la convention de juin 2013, le recrutement et la formation des maîtres, les systèmes d'information Ange et Gabriel, les ressources humaines et le dialogue social, les travaux à mener sur les questions de société comme la charte sur la laïcité, ...
- Les effectifs à la rentrée scolaire 2013.
- Le budget de l'Etat.

- Les premières orientations exprimées par le groupe de travail sur l'enseignement de la morale laïque qui devrait soumettre un texte au prochain CNEC.
- L'organisation de la journée nationale du 17 janvier 2014 sur les rythmes scolaires, en premier et second degrés et sur leur influence sur l'égalité des chances.
- Les comptes de SGEF pour l'exercice écoulé.
- Les outils mis en place pour la prochaine campagne de recrutement des enseignants.
- Le printemps du numérique de mars 2014.

[CVL]

*En raison de l'actualité de l'Union, nous n'avons pas pu maintenir dans son intégralité cette rubrique.
Un point complet sera fait lors du prochain numéro.*

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Filière Cuisine & Restauration

A la demande des professionnels de la branche, la rénovation des diplômes de la cuisine et de la restauration va être poursuivie. La rénovation du Brevet pro-

fessionnel Cuisinier est en voie d'achèvement. Elle sera suivie de la rénovation du Brevet professionnel Restaurant pour

une mise en œuvre à la rentrée 2015.

[Lettre CPC N° 9,
novembre 2013]

FORMATION CONTINUE

Le plan de formation des établissements, un outil incontournable !

Le plan de formation regroupe l'ensemble des actions retenues par le chef d'établissement au regard de la stratégie de son établissement : actions de formation, de bilans de compétences et de validation des acquis de l'expérience.

Tous les ans, le plan de formation fait l'objet d'une consultation obligatoire des représentants du personnel, l'avis est requis en décembre, le plan est

déposé en janvier auprès d'OPCALIA.

L'élaboration du plan de formation est l'occasion de faire le point sur les compétences nécessaires pour faire face aux évolutions techniques et organisationnelles et rester compétitif ; c'est aussi un acte de management par la motivation des salariés et le maintien d'un bon climat social.

OPCALIA, à partir du plan déposé en temps voulu, peut prendre en charge tout ou partie des coûts pédagogiques, des rémunérations ainsi que des frais annexes (transport, hébergement, repas) des salariés en formation.

Pour plus de précisions, rendez-vous directement sur le site d'OPCALIA ([cliquez ici](#)).

[PhM]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

CFC-CFA : journée nationale le 9 janvier 2014

Comme déjà annoncé dans nos différentes communications, l'UNETP organise une journée nationale qui a pour objectifs de :

- donner les règles juridiques et organisationnelles pour ouvrir et gérer un centre de formation ;
- mutualiser et découvrir des axes de développement de formation ;
- donner une vision des possibles ;
- rencontrer le Ministère afin de nous éclairer sur les problématiques de la mixité des publics.

Après une cartographie actuelle des centres de formation continue/permanente et des centres de formation d'apprentis de

l'Union, cette journée permettra, entre autres, d'échanger sur des expériences, sur les pratiques et les politiques régionales, les concertations, les réseaux d'établissements, la gestion d'un CFA hors murs...

Deux guides pratiques seront également présentés : l'un sur les centres de formation continue/permanente, l'autre sur les centres de formation d'apprentis.

Des interventions de nos partenaires ponctueront ce moment de travail. Seront présents l'ASP qui traitera de la taxe d'apprentissage et des projets possibles, la DGEFP qui interviendra sur la mixité des publics et la politique du Gouvernement en matière d'alternance ainsi que le SGE

qui abordera les difficultés d'ouvertures de formations face aux différents interlocuteurs et les perspectives de l'apprentissage pour l'enseignement catholique.

Tout chef d'établissement membre de l'Union est invité à participer à cette journée. Il peut être accompagné ou se faire représenter par des membres de son équipe (adjoints, responsable de centre de formation...).

Les modalités d'inscription sont dans « *Les Nouvelles UNETP* » N° 586. Pour plus de précisions, vous pouvez contacter Delphine Bureau à :

delphine@unetp.org.

[JFF]

VIE DE L'UNION

Une figure de l'UNETP nous a quittés



Cher Henri,

Jeudi 5 décembre, tu nous as quittés. Au même moment, se préparait l'inauguration des nouveaux locaux de notre organisation. On peut y voir un signe.

Il est vrai que, pendant vingt trois ans, tu as œuvré pour le développement de l'UNETP et sa reconnaissance dans l'Institution et le monde de l'éducation.

Beaucoup d'entre nous se souviennent du professionnalisme avec lequel tu répondais à leurs questions, de la rigueur avec laquelle tu menais l'action du siège, de la prestance avec laquelle tu accueillais les invités au congrès et tu dénombrais les votes à l'assemblée générale... De nombreux autres exemples pourraient être cités.

Tu as arrêté tes fonctions en 2006, après des incidents de santé déjà importants et, depuis, tu n'as cessé de te battre contre la maladie. Bien que n'étant plus en activité, tu continuais à représenter l'Union dans certaines instances comme B2V et nous avions régulièrement de tes nouvelles.

Maintenant, tu reposes en paix. Chacun gardera dans son cœur la mémoire de ton action au service des établissements technologiques et professionnels.

[CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Inauguration des nouveaux locaux de l'Union



Le jeudi 5 décembre, à 18 heures, le Conseil d'administration et le personnel du siège ont accueilli les partenaires de l'UNETP pour un moment convivial dans les nouveaux locaux de la rue Saint Jacques.

Après une minute de silence en mémoire d'Henri Lobbes, Secrétaire Général de 1983 à 2006, un bref historique des déménagements successifs de nos bureaux a été effectué.

Nous avons eu le plaisir de recevoir le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, le Président de la FNOGEC, la Présidente de l'APEL nationale, le Secrétaire Général du SPELC, le Président de la Mutuelle Saint Christophe et différents partenaires et amis de l'Union, dont la Caisse d'Epargne qui a accompagné ce projet.

Les invités ont ensuite découvert les locaux du 290 et du 292 avant de partager un moment sympathique autour du cocktail.

Dorénavant, la plupart des réunions de l'Union se dérouleront au 290 rue Saint Jacques à Paris (V^e).



Des membres de l'Union sont déjà venus au 292 rue Saint Jacques, bureaux que nous occupons depuis juin 2013.

C'est toujours avec grand plaisir que nous accueillerons chacun d'entre vous à l'occasion de vos passages sur Paris.

[CVL]

VIE DES REGIONS

Centre

Le 25 novembre 2013, les chefs d'établissement UNETP de la région Centre se sont retrouvés en assemblée régionale. Les points suivants ont été abordés :

• Rentrée 2013

La rentrée est contrastée selon les établissements. Les nouvelles filières ont trouvé leur public, alors que ce fut une rentrée assez difficile en lycée technologique, STI2D, STMG et ST2S en particulier.

Une attention doit être portée sur les filières à faible effectif sur 3 années car il est constaté moins de 50 % de l'effectif prévu. Le Rectorat regarde de près ces formations et souhaiterait qu'elles ferment. Peut-on envisager de les renforcer ? De les transformer ? Avant de se retrouver face à un diktat du Rectorat ou des DDEC qui

seraient à la recherche d'heures ?

• PRDF 2014

Le président du CAEC et le délégué régional UNETP de la région Centre ont rencontré le service du Rectorat, courant octobre. Avant d'aborder la question du PRDF, quelques données sur la rentrée dans l'enseignement privé ont été rappelées par le Rectorat : entre autres, que la rentrée dans la région a été moins bonne que prévue par les services du Rectorat. Pour le lycée professionnel : baisse en CAP et baisse en Bac Pro. Il restait, au 15 octobre, 304 places vacantes dans l'enseignement privé en BP. Par contre, en BTS, le taux de remplissage est de 95 %. Mais il existe une grande disparité entre le secteur tertiaire,

102 % (cela ne plaît pas, bien sûr, et attention au forfait pour les élèves en trop) et 61 % pour le secteur industriel. Il reste dans ce secteur 47 places vacantes. Donc attention, il n'y aura pas d'ouverture facile dans ce secteur pour les années à venir.

Pour le PRDF de la rentrée 2014, lors de la rencontre de juin dernier, 19 projets avaient été déposés. Après un début de rencontre difficile et une mise au point sur la méthode de travail en raison d'un changement de DAFPIC, la suite de la réunion fut bien plus facile. 13 dossiers ont été repoussés ou abandonnés et 6 furent présentés en septembre au Rectorat.

La réunion d'octobre portait sur ces 6 dossiers. Finalement, 4 dossiers ont reçu un



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

accueil favorable : BP Techniciens en installation des systèmes énergétiques et climatiques (ouverture sèche), MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile (ouverture par réduction d'accueil dans une autre formation), BTS Métiers de l'esthétisme, cosmétique et parfumerie (ouverture sèche), Bac Technologique STI2D Innovation Technologique et Eco-Conception (ouverture sèche).

Pour les deux autres demandes d'ouverture, ce sera plus difficile. Le Rectorat attend plus d'engagement des entreprises pour les débouchés, mais aussi pour les stages : pour eux, 15 places en BP, c'est 45 lieux de stages. Les avis définitifs devraient être donnés par le Rectorat au début de l'année 2014.

- *Calendrier PRDF 2015*

Toujours lors de la rencontre d'octobre, le calendrier de la campagne du PRDF 2015 a été évoqué. Le souhait du Rectorat est de faire se rapprocher les calendriers de l'enseignement public et de l'enseignement privé. Pour l'instant, les deux calendriers sont décalés de plusieurs mois. La proposition du Rectorat est d'avoir les dossiers complets avant les vacances d'été, voire début mai, et non en septembre comme cette année. La date précise n'est pas encore fixée. L'avantage sera d'avoir les réponses pour les ouvertures plus tôt. Par contre, les fiches d'intention seraient maintenues en interne par l'Enseignement Catholique. Les dates précises devraient nous être communiquées au mois de janvier.

Attention cependant, les dossiers à remettre au

Rectorat sont lourds. Il n'y aura plus de premier filtre par la DAFPIC. Il faudra donc éviter de s'engager dans des dossiers qui n'ont que peu de chances d'aboutir.

En outre, quelques conseils, parfois relativement simples à mettre en œuvre sont à appliquer : le corps d'inspection doit être associé à la réflexion d'ouverture (les inspecteurs connaissent les besoins en matière de plateau technique, la concurrence dans l'enseignement public, le flux des formations dont la multiplication conduit parfois à une saturation avérée), des précisions indispensables sur les options sont à mentionner et les intitulés de diplôme doivent être justes et précis.

En outre, pour instruire valablement un dossier, il est nécessaire qu'une étude préalable « de marché » ait été entreprise auprès des branches professionnelles ou des entreprises locales (la formation les intéressent-elles ? sont-elles prêtes à assurer les stages ? sont-elles potentiellement des employeurs à la sortie des formations ? ont-elles leurs propres réseaux de formation qui compromettent les offres que nous présentons ?). L'implantation de nos structures répondent-elles bien au développement économique de terrain ? Il est également important de voir les orientations du Conseil Régional qui, aujourd'hui, a son mot à dire sur les ouvertures, et ne s'en prive pas ! Enfin, nos viviers sont-ils suffisamment étudiés pour alimenter les structures qui font l'objet d'une demande d'ouverture ?

Par conséquent, nos argumentaires doivent être solides

et ne doivent pas se contenter d'a priori du type « nous avons beaucoup de demandes » ou « l'environnement est porteur » ; le Rectorat statue sur des preuves.

Par ailleurs, en interne, nous avons besoin de connaître le plus précisément possible le nombre d'heures dont les établissements ont besoin pour ouvrir les formations qui pourraient aboutir. Quelle transformation est envisagée (lorsque c'est le cas) et ce, même si les demandes d'ouverture sont déconnectées des moyens pour le Rectorat ?

Attention aux moyens, une ouverture n'est pas synonyme de moyens pour le CAEC.

Il y a une déconnection totale entre les décisions rectorales et les moyens.

Notons un aspect positif suite à la réunion : sont prises en compte la particularité des établissements, notamment pour ceux qui accueillent un public en difficulté, et les situations particulières (restructurations, ...).

- *Questions diverses*

Le 1^{er} janvier 2014, l'ARPEC Touraine, centre de formation de Tours, va fusionner avec l'AFTEC d'Orléans, CFA d'Orléans. Cela va permettre à l'UNETP d'avoir officiellement un représentant à l'AFTEC. Reste à voir quelle sera notre marge de manœuvre.

Alain Lhoste reste pour une année, correspondant régional de l'ASP.

Un RENASUP est créé ce même jour, suite à cette réunion de l'URETP.

[BLF,
DR Centre]



LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 581
AG Rapport financier
- N° 582
AG Modifications des statuts de l'UNETP
- N° 583
AG Rapport d'activité
- N° 584
Congrès : groupes STI2D & Italie
- N° 585
Triste nouvelle
- N° 586
Journée Nationale sur les CFC-CFA du 09.01.14

EN DROITE LIGNE

L'Etat condamné à indemniser des enseignants pour préjudice moral

Le tribunal administratif de Melun a condamné l'État le 19 juillet pour ne pas avoir assuré la sécurité de 18 enseignants sur leur lieu de travail.

Il devra verser à chacun 500 € d'indemnités au titre d'un préjudice moral.

*

Pourquoi l'Etat a-t-il été condamné ?

Les faits remontent à février 2010, lorsqu'un élève de 15 ans est violemment agressé à l'arme blanche par quatre individus qui se sont introduits dans les locaux du lycée Adolphe Chérioux de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne).

Jugeant la sécurité insuffisante, les enseignants décident alors d'invoquer pendant douze jours le « droit de retrait », qui permet à un salarié confronté à un danger « imminent » de cesser le travail. Ils poursuivent également l'État pour manquement à son obligation de sécurité et de protection des agents.

Après plus de deux ans de procédures, le tribunal administratif de Melun a condamné l'État à verser 500 € d'indemnités à chacun des 18 ensei-

gnants du lycée au titre d'un préjudice moral.

Dans son verdict, le juge souligne qu'en 2007 « le recteur admettait que le lycée subissait de plus en plus les intrusions de bandes des cités du voisinage » qui s'attaquaient « à des élèves isolés et aux personnels s'interposant » et qu'un audit avait révélé « la nécessité absolue d'une clôture » autour de l'établissement.

Or, cette clôture n'était pas édiflée quand l'agression est survenue trois ans plus tard. « L'administration n'a pas mis en œuvre les mesures propres à assurer la protection des membres du corps enseignant exerçant dans ce lycée (...) », a estimé le tribunal dans sa décision.

Cette décision va-t-elle encourager le recours aux tribunaux ?

Cette condamnation est une première et pourrait susciter d'autres recours, notamment dans les zones d'éducation prioritaire où les violences se multiplient. « Cette décision n'a pas la force d'un arrêt du Conseil d'État mais il est probable qu'elle sera utilisée dans d'autres procédures », explique

Olivier Laurent, avocat au barreau de Melun spécialisé dans la défense du corps enseignant.

« Toutefois, si le jugement reconnaît les difficultés de la profession en exigeant une indemnisation qui n'est pas que symbolique, il a rejeté la demande d'annulation des retenues sur salaire liées aux jours d'arrêt de travail que le rectorat de Créteil avait considéré comme une grève. Ainsi, la justice ne donne pas non plus carte blanche à ce type d'actions. »

La profession, qui salue cette décision, ne souhaite pas forcément multiplier les recours. « Elle va obliger l'État à prendre des mesures ou, tout du moins, à ne plus nier la souffrance de certains enseignants, explique Roland Hubert, du syndicat national des enseignants du secondaire (Snes-FSU). Nous nous en servons comme point d'appui pour nos négociations, mais nous espérons ne pas avoir besoin de recourir aux tribunaux, car nous voulons avant tout privilégier le dialogue. »

[Catherine Monin, La Croix, 22.07.12]



QUESTION DU MOIS

Quelle utilisation du CDI intermittent ?

Question : J'ai dans mon établissement des activités de formation professionnelle continue et je prépare à un diplôme (BTS) par la voie de l'apprentissage au sein d'une UFA. Puis-je utiliser le CDI intermittent pour les salariés qui n'ont pas une activité régulière ?

Réponse : C'est l'arrêté du 19 juin 2013 qui fixe la règle applicable.

Cet arrêté détermine les secteurs pouvant à titre expérimental, dans les entreprises de moins de cinquante salariés,

conclure des contrats à durée indéterminée intermittents, en l'absence de convention ou d'accord collectif, en application de l'article 24 de la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi.

Les trois secteurs concernés par l'expérimentation sur les CDI intermittents sont ceux relevant des conventions collectives nationales suivantes :

- convention collective nationale des organismes de formation (IDCC 1516), à l'exclusion des formateurs en langues ;

- convention collective nationale du commerce des articles de sport et d'équipements de loisirs (IDCC 1557) ;

- convention collective nationale des détaillants et détaillants-fabricants de la confiserie, chocolaterie et biscuiterie (IDCC 1286).

Les établissements qui appliquent la convention IDCC 2408 (PSAEE) doivent donc préalablement négocier un accord d'entreprise ou d'établissement.

*

Merci d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue à :

lemichelet@unetp.org

Votre avis nous intéresse.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et suggestions à :

lemichelet@unetp.org



Eglise du Val de Grâce, Paris. Déc. 2013

**JOYEUX NOËL !
BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !**